Nkurunziza candidat en 2015 : les limites d’une approche purement juridique

@rib News, 20/06/2014 La limitation constitutionnelle du nombre de mandats prÃ©sidentiels : une coquille videÂ ? Une analyse du cas du Burundi. Par Stef Vandeginste - ChargÃ© de cours Ã lâ€™UniversitÃ© d'Anvers RÃ©sumÃ© Dans dÃ©bat concernant lâ€™Ã©ventuelle candidature Ã un mandat prÃ©sidentiel supplÃ©mentaire des prÃ©sidents en exercice a Burundi, en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo et au Rwanda, on observe une tendance de la part dâ€™acteurs politiques et diplomatiques Ã appeler au respect de la Constitution. AppliquÃ©e au cas du Burundi, lâ€™analyse juridique prÃ©sentÃ©e ce papier montre que dâ€™importants dÃ©fis peuvent se poser en ce qui concerne la mise en application de la norme constitutionnelle consacrant le principe de la limitation du nombre de mandats que peut exercer un prÃ©sident de la RÃ©publique.

Cette norme nâ€™aura, en toute probabilitÃ©, aucun effet au moment de lâ€™Ã©valuation de la recevabilitÃ© de lâ€™Ã©ve candidature de Pierre Nkurunziza aux Ã©lections prÃ©sidentielles de 2015 par la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendance (CENI). La seule procÃ©dure qui, avant les Ã©lections, permettrait de jeter de la lumiÃ¨re sur lâ€™Ã©ligibilitÃ© Pierre Nkurunziza au scrutin prÃ©sidentiel serait celle dâ€™une demande dâ€™interprÃ©tation de la Constitution adressÃ©e Cour constitutionnelle par Pierre Nkurunziza lui-mÃªme ou par dâ€™autres requÃ©rants issus de son parti politique, le CNDD-FDD (Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie â€“ Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie). Dans ces circonstanc un renvoi Ã la Constitution, aussi louable soit-il, ne remplace pas le choix essentiellement politique Ã faire. Lire lâ€™intÃ©gralitÃ© de lâ€™Analyse